

TARBES 2009 12 - 13 - 14 juin 2009

82^{ème} Congrès de la F.F.A.P.
Exposition Nationale



Eléments constitutifs du dossier

Lettre du Président organisateur	Page 2
Lettre du Président de la FFAP	Page 3
L'équipe organisatrice	Page 4
Règlement de l'exposition	Pages 5 à 10
Fiche de demande de participation à l'exposition	Page 11
Fiche de souscription aux récompenses	Page 12
Inscription congressistes	Page 13
Fiche de commande de souvenirs philatéliques	Page 14
Fiche d'inscriptions récapitulative	Page 15

82^{ème} Congrès de la F.F.A.P.
Exposition Nationale



Tarbes, le 15 septembre 2008

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous adresser le dossier relatif à l'Exposition nationale de philatélie, TARBES 2009, qui se déroulera du 12 au 14 juin 2009 à TARBES dans les Hautes Pyrénées.

Pour nous faciliter la tâche dans la préparation des opérations préliminaires, nous vous demandons de bien vouloir insister auprès de vos adhérents pour qu'ils respectent la date butoir du 31 janvier 2009 pour le retour de leur demande de participation, accompagnée des différents formulaires dûment remplis en fonction des options choisies.

L'exposition se tiendra dans le Parc des expositions. Son accès est aisé, tant par la route que par le chemin de fer (TGV) ou l'avion (aéroport Tarbes Ossun Lourdes).

Nous soulignons que le comité d'organisation ne gèrera pas les formalités d'hébergement, celles-ci demeurant individuellement du ressort de chacun.

Néanmoins, l'organisation des repas, de l'hébergement, des excursions est sous la responsabilité de « Hautes-Pyrénées Tourisme -Environnement » (H. P. T. E.) (voir fiche ci-jointe, deux numéros de téléphone pour les inscriptions celui de Marie Claire 05 62 56 70 05 et Evelyne 05 62 56 70 03).

Depuis plusieurs mois, toute l'équipe du Groupement Philatélique des Pyrénées (G. P. P.), soutenue par des membres d'autres associations du Groupement Philatélique de Midi-Pyrénées (G. P. M. P.) travaille pour que TARBES 2009 soit une réussite et que chacun d'entre vous garde un excellent souvenir de cette manifestation, tant au niveau de l'organisation que de l'ambiance amicale et festive que nous vous réservons.

Jean-Pierre CAZAUX
Président du G. P. P.

82^{ème} Congrès de la F.F.A.P.
Exposition Nationale



Tarbes, le 15 septembre 2008

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le championnat de France de Philatélie, associé à notre 82^e congrès, aura lieu à Tarbes du 12 au 14 juin 2009.

La région Midi-Pyrénées avait organisé le Congrès National à Toulouse en 1973 et c'était le 40^e Congrès !

Le Groupement Philatélique des Pyrénées, association organisatrice à Tarbes, ainsi que le Groupement Philatélique de Midi-Pyrénées, région dont dépend Tarbes, nous attendent très nombreux.

Le règlement de l'exposition évolue, le Bureau, le Conseil Fédéral et moi-même avons souhaité ajouter au règlement deux classes :

15) EXPOSITION LIBRE (non compétitive)

dont le règlement sera disponible à partir de début 2009 sur le site de la Fédération (www.ffap.net) qui concernera tous les genres de collections dans la limite des possibilités matérielles de présentation et en fonction de la place disponible,

16) CARTOPHILIE (compétitive)

Règlement disponible à partir de début 2009 sur le site de la Fédération (www.ffap.net). Voici bien longtemps que les expositions de propagande comprennent des cartes postales, il nous a semblé judicieux d'ajouter une classe qui sera dans la compétition, mais dont le règlement et le barème de notation sont en cours d'élaboration.

A Tarbes la jeunesse ne sera pas oubliée, une importante animation est prévue, nous devrions avoir de nombreuses écoles qui amèneront leurs élèves, motivés par un concours organisé en liaison avec l'Académie.

En plus, à Tarbes, pour la première fois, la Compagnie des Guides dont la création a été annoncée au Congrès de Vincennes, permettra aux nombreux visiteurs de comprendre ce qu'est la philatélie.

Le Congrès se tiendra le samedi 13 juin, l'équipe fédérale aura plaisir à vous rencontrer dans le Sud de la France pour partager avec vous, les informations et directives qui règlent le fonctionnement de notre fédération.

Au plaisir de vous accueillir.

Yves TARDY
Président de la Fédération Française des Associations Philatéliques

82^{ème} Congrès de la F.F.A.P.
Exposition Nationale



L'équipe d'organisation Groupement Philatélique des Pyrénées (G. P. P.)

Président : M. Jean Pierre CAZAUX Président du G. P. P. (*)

Co-Président : M. Yves TARDY Président de la F. F. A. P.

Commissaire Général : M. Yves BENOIST Secrétaire G. P. M. P. (**)

Commissaires Généraux Adjointes : M. Christian JULIAN
M. Jean Louis QUINTANA
M. Roger COMBES

Secrétaire général : M. Claude ROBERT Vice Président G. P. P.

Secrétaire adjoint : Mme Anne Marie LOPES FREIRE

Trésorier Général : M. Maurice DURRIEU Président G. P. M. P.

Co-Trésorier : Daniel DUBAR Trésorier de la F. F. A. P.

Trésoriers adjoints : M. Jean Pierre BOUYSSOU Trésorier G. P. P.
M. Gérard AUPETIT

* G. P. P. : Groupement Philatélique des Pyrénées

** G. P. M. P. : Groupement Philatélique de Midi Pyrénées

82^{ème} Congrès de la F.F.A.P.
Exposition Nationale



RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION NATIONALE

Le Championnat de France de Philatélie se tiendra du vendredi 12 juin au dimanche 14 juin 2009, dans le **Parc des Expositions de TARBES**

ARTICLE 1 : dates et heures d'ouverture de l'exposition

- Vendredi 12 juin de 9 h 00 à 18 h 00
- Samedi 13 juin de 9 h 00 à 18 h 00
- Dimanche 14 juin de 9 h 00 à 17 h 00

ARTICLE 2 : L'organisation

Ce Championnat de France est organisé par le Groupement Philatélique des Pyrénées. Il est régi par le règlement général des expositions philatéliques de la F. F. A. P. et par les dispositions complémentaires suivantes :

ARTICLE 3 : Patronage philatélique

Placé sous le patronage de la F. F. A. P., le Championnat de France de Philatélie se tient à l'occasion de son Congrès annuel.

ARTICLE 4 : Exposants

Pourront être admises toutes les participations qui répondent aux définitions précisées dans le chapitre « Concours et Classifications » en appendice du présent règlement. Il est rappelé que, sauf pour les classes ouvertes ou un cadre, seules les collections, ayant obtenu au moins le niveau de médaille de grand argent pour les adultes et bronze argenté pour les jeunes en exposition régionale, seront autorisées à participer à la sélection. Cette médaille devra avoir une antériorité de moins de 5 (cinq) années calendaires.

ARTICLE 5 : Demandes de participation

Membre d'une association philatélique fédérée, le candidat-exposant devra justifier de la qualité de la collection qu'il présente par la photocopie du passeport philatélique délivré par le président du groupement philatélique régional dont dépend l'association philatélique du candidat. Le candidat devra fournir également une photocopie de sa carte de membre à jour des vignettes fédérales. Il devra faire parvenir sa demande de participation lisiblement remplie et dûment signée, pour le 31 janvier 2009 délai de rigueur, à l'adresse suivante :

**GROUPEMENT
PHILATELIQUE DES PYRENEES**

Chez Yves BENOIST

4 impasse de la Chênaie – 31880 LA SALVETAT SAINT GILLES

Pour les classes 13 (classe ouverte) et 14 (classe 1 cadre ex 12/24) la demande de participation devra être impérativement accompagnée de la photocopie des 3 premières pages de la participation.

ARTICLE 6 : Attribution des cadres

La commission de sélection, composée de représentants de la Fédération et du comité d'organisation, décide en dernier ressort de l'acceptation des participations et de la répartition des cadres. Elle ne concédera pas plus de 4 cadres de 16 feuilles, (exceptionnellement 5) pour chaque participation. En classe jeunesse, les minima sont : 16 pages pour Cadet (A), 32 pages pour Junior (B) et 48 pages pour Espoir (C). La commission fera connaître sa décision à partir du 15 février 2009.

Les exposants dont la demande aura été retenue recevront alors un bulletin de participation précisant le nombre de cadres accordés.

Ce bulletin dûment complété et signé par l'exposant devra être retourné au plus tard le 15 mars 2009 à l'adresse mentionnée à l'article 5, avec le passeport original accompagné d'une photocopie du plan de la participation ainsi que les documents nécessaires pour assurer la collection.

ARTICLE 7 : Droit de participation

Le droit de participation dans les classes de compétition est de 15 € par cadre de seize feuilles. Il devra être réglé par l'exposant lors du dépôt de l'inscription définitive de participation, par chèque libellé à l'ordre de : **GROUPEMENT PHILATELIQUE DES PYRENEES**. La gratuité est accordée à la classe jeunesse.

ARTICLE 8 : Catalogue de l'exposition

Afin de faciliter la rédaction du catalogue, les exposants devront conserver le titre de leur participation identique à leur inscription définitive.

ARTICLE 9 : Présentation

Les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur feuilles ou cartons séparés, qui seront placés verticalement dans des cadres pouvant contenir 16 feuilles, soit quatre rangées de quatre feuilles de format (21 x 29,7 cm maximum). Il est demandé d'inclure chaque feuille dans une enveloppe protectrice en matière transparente de format approprié. Dans l'intérêt des participants, l'absence d'enveloppes protectrices entraînera la non exposition de la présentation incriminée et le retrait de la participation de la procédure de jugement. Chaque feuille sera numérotée en haut et à droite dans l'ordre de présentation, le nom de l'exposant sera mentionné au verso de chaque feuille d'exposition.

Les collections à exposer devront :

- soit, parvenir par La Poste, avec accusé de réception, à l'adresse du :
GROUPEMENT PHILATELIQUE DES PYRENEES
chez Jean-Pierre CAZAUX 74 bis boulevard Jean Moulin 65000 TARBES
et ce, aux risques et périls de l'expéditeur, au plus tard le 7 juin 2009.
- soit, être remises sur les lieux de l'exposition ; dans ce cas se reporter à l'article 12 « Montage et démontage de l'exposition ».

ARTICLE 10 : Matériel exposé

Toute participation doit être la propriété exclusive et intégrale de l'exposant. Aucun timbre et aucun document ne devra porter de prix de vente, ni aucune mention de valeur ou de rareté.

ARTICLE 11 : Bordereau de remise

Les participations seront accompagnées d'un bordereau de remise, établi en triple exemplaires et certifié conforme à l'envoi par l'exposant. L'un de ces exemplaires sera considéré comme reçu et renvoyé ou remis dans ce but à l'exposant. Il servira de décharge au comité d'organisation.

ARTICLE 12 : Montage et démontage de l'exposition

La mise en place des participations aura lieu le jeudi 11 juin 2009 de 8 h 30 à 18 h par les soins du comité d'organisation, en présence de l'exposant ou de son mandataire porteur de sa collection.

Aucun objet exposé ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition. Les exposants pourront reprendre leur collection le 14 juin 2009 à partir de 17 h.

En cas de réexpédition de la participation, celle-ci se fera dans les jours suivant la fermeture de l'exposition, les frais correspondant à la réexpédition avec AR ayant été préalablement réglés par chèque lors de l'envoi initial ou du dépôt à l'exposition.

ARTICLE 13 : Sécurité - Assurance

Le comité d'organisation prendra toutes les mesures de sécurité appropriées pour sauvegarder les objets qui lui seront confiés. Il décline cependant toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration ou autres dégâts que les objets destinés à l'exposition pourraient subir lors de leur transport. Il est recommandé aux exposants de contracter une assurance tous risques pour couvrir l'exposition et le transport.

Le comité d'organisation assurera un gardiennage permanent de jour et de nuit, et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile. Mais, tous les risques matériels, de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégât de toute espèce, séjour dans un coffre) restent à la charge de l'exposant.

Celui-ci a la faculté :

- soit de demeurer son propre assureur. Il devra en ce cas renoncer par lettre à tout recours contre le comité d'organisation.
- soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de son choix. Il devra dans ce cas joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurances contre le comité d'organisation.
- soit d'utiliser, par l'intermédiaire du comité d'organisation, et par voie d'avenant, la police souscrite par la F. F. A. P.

Dans tous les cas, il est obligatoire de fournir un inventaire du nombre de documents, timbres-poste et éléments divers présents sur chaque page et de donner la valeur de remplacement estimée de chaque pièce. Des formulaires adéquats seront fournis par le comité d'organisation pour la réalisation de ces inventaires.

Sans ces documents dûment remplis, la demande d'inscription restera sans suite. Il est rappelé qu'aucune somme ne doit être inscrite sur les pages à exposer (voir article 10).

Il est instamment conseillé de réaliser une photocopie de la collection déposée. L'exposant conservera cette copie pour tout litige avec l'assurance.

Le comité d'organisation et la F. F. A. P. ne sont qu'un intermédiaire entre l'assureur et l'exposant.

Leur responsabilité ne peut donc être engagée pour tout litige concernant ces deux parties.

Le montant de la prime à acquitter par un exposant désirant être assuré par l'intermédiaire du comité d'organisation sera calculé à partir de la valeur estimée de la collection présentée ; cette prime est précisée lors de l'agrément de la participation.

Le règlement de la prime d'assurance devra impérativement accompagner les inventaires.

L'absence de celui-ci entraîne l'exclusion de la compétition.

ARTICLE 14 : Jury - Prix - Récompenses

Les jurés sont désignés par la F.F.A.P. en concertation avec le comité d'organisation, conformément aux dispositions du règlement général des expositions philatéliques nationales. Les prix attribués sont les suivants :

Grand prix du championnat de France :

Objet d'art réservé à la meilleure participation adulte en compétition.

Grand prix de la classe jeunesse :

Objet d'art réservé à la meilleure participation dans la classe jeunesse individuelle (8A).

Diplômes de médaille d'or, de grand vermeil, de vermeil, de grand argent, d'argent, de bronze argenté et de bronze, diplômes de participation.

Des médailles, objets d'art, coupes, ouvrages ou toutes autres récompenses pourront être offerts par des donateurs, institutions, particuliers, entreprises et associations (voir bulletin de souscription). Les récompenses ne seront remises qu'aux seuls exposants présents ou valablement représentés par un mandataire auquel il sera demandé une décharge.

ARTICLE 15 : Concours

Deux jurys distincts et fonctionnant séparément seront constitués suivant le Règlement Général des Expositions de la F. F. A. P. :

Un pour les classes 1 à 12 et classe 14.

Un autre pour la classe 13 (classe ouverte).

Les collections appartenant aux membres d'un de ces deux jurys, aux élèves - jurés ou à leurs familles (parents, enfants, frères, soeurs, conjoints...) seront automatiquement classées hors concours. Cette mise hors concours n'intervient que pour les collections jugées par le jury concerné.

ARTICLE 16 : Cour d'honneur

Elle est réservée aux participations spécialement invitées à cet effet. Les participations ne seront pas soumises à l'appréciation du jury. Les cadres réservés à la cour d'honneur porteront de façon apparente la mention correspondante.

ARTICLE 17 : Stands

La location des stands, en nombre limité, sera consentie aux négociants en timbres-poste et matériel philatélique, aux administrations postales et aux associations philatéliques, moyennant le versement d'un droit par stand et l'engagement de se conformer aux conditions d'attribution, en particulier de ne pas vendre de souvenirs de l'exposition et du congrès autres que ceux émis par le comité d'organisation (voir règlement spécifique).

Par ailleurs, sur leur stand, les associations philatéliques s'engagent à ne faire que de la publicité sur leurs activités et à ne vendre que des publications liées à leur activité.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'attribuer des stands à tout organisme ou négoce dont la spécificité apporterait un intérêt supplémentaire à la manifestation.

ARTICLE 18 : Bureau de poste temporaire

Un bureau temporaire doté d'un timbre à date, premier jour illustré, sera installé dans les locaux de l'exposition du vendredi 12 juin au dimanche 14 juin 2009. Les heures d'ouverture seront celles de l'exposition.

Le timbre-poste spécial Tarbes 2009, émis à l'occasion du 82ème congrès de la F. F. A. P., y sera mis en vente anticipée.

Le timbre à date illustré du 82ème congrès de la F.F.A.P. sera également utilisé le samedi 13 juin par ce bureau temporaire. Des boîtes à lettres distinctes permettront, pendant toute la durée de l'exposition, de déposer le courrier à expédier et devant recevoir l'une ou l'autre oblitération.

ARTICLE 19 : Modifications du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement (avec l'accord de la F. F. A. P.) toutes les modifications qu'il jugera utiles et décidera de tous les cas non prévus.

ARTICLE 20 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation de toutes les clauses et conditions du présent règlement.

82^{ème} Congrès de la F.F.A.P.
Exposition Nationale



CLASSES D'EXPOSITION

(cf. article EXP/ 10 du règlement général des expositions philatéliques de la F.F.A.P.)

1) PHILATÉLIE TRADITIONNELLE (TRA).

Timbres émis des origines à 1945, détachés et/ou sur documents.

Collections générales, spécialisées ou d'étude, comprenant timbres-poste, timbres-taxes. de service, du télégraphe, pour colis postaux, etc. neufs et/ou oblitérés,

Division A :

France, Colonies françaises, Monaco, Andorre, Bureaux français à l'étranger, Occupation française.

Division B :

Europe, Colonies des pays européens et leurs bureaux à l'étranger.

Division C :

Pays d'Outre-mer.

2) HISTOIRE POSTALE (HIS).

Documents des origines à nos jours.

Division A :

étude des marques postales et oblitérations.

Division B :

étude des routes terrestres et maritimes, censure, désinfection, tarifs, opérations militaires, etc.

Division C :

mécanisation postale.

3) ENTIERS POSTAUX (ENT).

4) AEROPHILATELIE (AER).

Division A : poste aérienne de la guerre 1870-71, (ballons montés, papillons de Metz, pigeongrammes).

Division B : précurseurs de la poste aérienne.

Division C :

a) liaisons aérospatiales (par ballons libres ou dirigeables, avions, hélicoptères, fusées, planeurs ...)

b) aérogrammes (entiers postaux)

Division D : timbres officiels de la poste aérienne.

Division E : timbres semi-officiels et vignettes de poste aérienne.

5) PHILATÉLIE THÉMATIQUE (THE).

6) MAXIMAPHILIE (MAX).

Division A : collections par pays ou groupe de pays

Division B : collections spécialisées ou d'étude.

Division C : collections à thèmes

7) LITTÉRATURE (LIT).

Division A : livres, ouvrages.

Division B : périodiques et bulletins d'associations.

Division C : tout support multimédia et logiciel informatique

8A) JEUNESSE participation individuelle (JEU a).

Division A : Cadets - 15 ans ou moins,

Division B : Juniors - 16 à 18 ans.

Division C : Espoirs - 19 à 21 ans.

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

8B) JEUNESSE participation de groupe (JEU b).

La classification est identique à celle de la classe "JEU a", l'âge pris en compte étant celui du membre le plus âgé du groupe.

9) PHILATÉLIE FISCALE (FIS).

10) ASTROPHILATELIE (AST).

11) PHILATELIE TRADITIONNELLE MODERNE (TRM).

Timbres émis de 1945 à nos jours, détachés et/ou sur documents.

Collections générales, spécialisées ou d'étude, comprenant timbres-poste, timbres-taxes, de service, pour colis postaux, etc. neufs et/ou oblitérés.

Division A :

France, Colonies françaises, Monaco, Andorre, Occupation française.

Division B :

Europe, Colonies des pays européens.

Division C :

Pays d'Outre-mer.

12) PHILATELIE POLAIRE (POL).

Timbres émis par les administrations postales des régions polaires ou émis spécifiquement avec un thème polaire.

Documents postaux acheminés en provenance ou vers les régions polaires.

Documents historiques relatifs à l'exploration polaire et au développement des régions polaires.

13) CLASSE OUVERTE (OUV).

Division A : jusqu'au 22ème anniversaire.

Division B : à partir de 22 ans.

14) CLASSE 1 cadre (CL1).

Présentation de 16 feuilles ne pouvant pas être exposées dans une des classes 1 à 6 et 9 à 12 en raison de la limitation du sujet en nombre de feuilles.

15) EXPOSITION LIBRE (non compétitive)

Règlement disponible à partir de début 2009 sur le site de la Fédération (www.ffap.net)

16) CARTOPHILIE (compétitive)

Règlement disponible à partir de début 2009 sur le site de la Fédération (www.ffap.net)

82^{ème} Congrès de la F.F.A.P.
Exposition Nationale



DEMANDE DE PARTICIPATION A L'EXPOSITION NATIONALE

(joindre la photocopie du passeport philatélique ou les trois premières pages de la participation, voir l'article 5 du règlement ainsi que la feuille de validation du président ou du conseiller jeunesse)

NOM..... Prénom

Adresse.....

Téléphone (pers.)..... (portable)..... (prof.)

Mail :

Membre de l'association fédérée

N° de région.....

Titre de la participation :.....

Nombre de cadres souhaités (cadres de 16 pages) :

Classe :..... Catégorie : Adulte.....Jeune.....

Pour les classes jeunesse : date de naissance :

J'ai pris connaissance du règlement de TARBES 2009 et je déclare en accepter toutes les clauses sans restriction (1)

à ,..... le / /

Accord du président de l'association

.....
ou, pour les jeunes, du conseiller régional à la jeunesse (*)

NOM :

Date : / /

Fiche à renvoyer au Commissaire de l'exposition :

GROUPEMENT PHILATELIQUE DES PYRENEES

Chez Yves BENOIST

4 impasse de la Chênaie – 31880 LA SALVETAT SAINT GILLES

*Signature précédée de la mention
:"Lu et approuvé" :*

**CADRE RESERVE A
L'ORGANISATION
ADULTE
JEUNESSE**

SOUSCRIPTION AUX RECOMPENSES

(à remplir et à renvoyer avant le 31 janvier 2009)

Monsieur, Madame et cher Collègue,

Le comité d'organisation souhaite récompenser tous les exposants de l'Exposition nationale de philatélie afin qu'ils gardent le meilleur souvenir de leur participation à TARBES 2009.

Vous aurez certainement à coeur de contribuer à ces récompenses.

Nous vous proposons les possibilités suivantes :

Médaille (s) d'OR	600 euros
Médaille (s) de Grand Vermeil...	250 euros
Médaille (s) de Vermeil.....	150 euros
Médaille (s) de Grand Argent.....	130 euros
Médaille (s) d'Argent	130 euros
Médaille (s) de Bronze Argenté..	90 euros
Médaille (s) de Bronze.....	75 euros

Objet (s) d'Art :

Coupe (s) :

Prix spécial :

Lot (s) de timbres :

Lot (s) d'enveloppes :

Matériel philatélique:

Autres (à préciser)

Veillez joindre, ci-dessous, le descriptif des récompenses offertes, leur valeur et leur mode d'acheminement.

.....

.....

Votre participation sera clairement mentionnée dans le catalogue de l'exposition. Il est donc important que vous nous indiquiez vos références :

Nom et prénom du souscripteur :.....

Raison sociale ou qualité :.....

Code postal :..... Ville :.....

Date :..... Signature :

INSCRIPTION CONGRESSISTE
(à remplir et à renvoyer avant le 31 janvier 2009)

Madame, Monsieur, cher Collègue,

Pour faciliter l'organisation du 82ème congrès de la Fédération Française des Associations Philatéliques, nous vous remercions par avance de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous.

ASSOCIATION FEDEREE N°:..... Région :.....

Nom (Melle, Mme, M.) :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :.....

Ville :.....

Tél :.....

Courriel :.....

Fonction ou qualité :.....

RESERVATION DE Pochettes de Congressistes

Nombre de délégués de l'association :.....

Participation : 6 euros par pochette :..... x 6 =..... euros (*)

Noms de délégués :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cachet de l'association :

Signature :

(*) à reporter sur la fiche récapitulative

COMMANDE DE SOUVENIRS PHILATELIQUES

(à remplir et à renvoyer avant le 31 janvier 2009)

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la manifestation TARBES 2009, deux timbres à date sont prévus, avec timbre-poste TARBES 2009 :

- timbre à date grand format illustré du premier jour du timbre TARBES 2009 du 12 au 14 juin 2009
- oblitération spéciale pour le 82^e Congrès National le 13 juin 2009

Commande à expédier :

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Ville :
.....

Souvenirs à 2,50 € l'unité :

----- enveloppe(s) illustrée(s) avec le timbre à date illustré « 1er jour »

----- carte(s) postale(s) avec le timbre à date illustré « 1er jour »

----- enveloppe(s) illustrée(s) avec le timbre à date jour du Congrès

----- carte(s) postale(s) avec le timbre à date jour du Congrès

Nombre total..... x **2,50 €** =

Frais de port (*) : =

Total =..... Montant à reporter sur la fiche récapitulative

(*) 1 à 3 souvenirs : 0,60 euros ; 4 à 10 souvenirs : 1,20 euros ; 11 à 24 souvenirs : 2 euros ;

commande supérieure à 25 souvenirs : franco de port

Jean-Pierre BOUYSSOU 1, avenue du Général Leclerc
65260 PIERREFITTE-NESTALAS

FICHE RECAPITULATIVE DES INSCRIPTIONS

(à remplir et à renvoyer avant le 31 janvier 2009)

Nom : Prénom.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : portable : mail :

Veillez trouver ci-joint les fiches de :

Inscription de congressiste(s) (sacoche) : €

Souscription aux récompenses : €

Commande de souvenirs philatéliques : €

Total : €

Ci-joint un chèque global de :

..... euros à l'ordre de : **G. P. P. TARBES 2009**

Merci d'adresser votre courrier à :

Jean-Pierre BOUYSSOU
1, avenue du Général Leclerc

65260 PIERREFITTE-NESTALAS

MAIL : jebouyssou@orange.fr

Tél : 05 62 92 22 73

NB.

Les frais d'inscription (15 € par cadre) plus assurance (si nécessaire) vous seront demandés dès l'acceptation de votre participation (cf. **règlement**)